

FEDECHOSSES

POUR LE FEDERALISME

1989 / 2



64

EDITORIAL

Fédéchoses - *F064*

LE PREMIER REFERENDUM POUR LA CONSTITUANTE EUROPEENNE

89,1% des électeurs italiens qui ont voté lors de l'élection européenne du 18 juin dernier, ont répondu oui à la question suivante : "estimez-vous que l'on doive procéder à la transformation de la communauté européenne en une union effective dotée d'un gouvernement responsable devant le Parlement et confier au Parlement Européen le mandat de rédiger un projet de constitution qui serait à soumettre directement à la ratification des organes compétents des Etats membres de la Communauté ?" Le résultat de ce référendum légitime ce que l'on pressentait déjà au travers des sondages "euro baromètres" que nous publions régulièrement. La manière dont ce référendum a été obtenu est elle aussi riche d'enseignements : il s'agit d'une loi d'initiative populaire, procédure prévue dans la constitution italienne, dont le mouvement fédéraliste européen a été l'initiateur. Cette loi a été adoptée à l'unanimité par le Parlement italien. Cela signifie d'une part que la décision de créer un nouvel Etat (La Fédération européenne) par le dépassement de la souveraineté des Etats nationaux est un acte politique exceptionnel qui exige l'adhésion de la quasi totalité des partis politiques. D'autre part, seul un mouvement qui se fixe pour seule tâche la création de ce nouvel Etat en refusant d'entrer dans le jeu politique national peut susciter un consensus aussi large. Ce succès fera tâche d'huile, comme ce fut déjà le cas lorsque le MFE, dans les années 70, obtint l'élection au suffrage universel de la délégation italienne au Parlement européen, mesure qui fut ensuite adoptée par tous les Etats membres. C'est déjà le cas en Belgique où un tel référendum devrait avoir lieu dans les mois qui viennent.

Il ne faut par ailleurs pas s'étonner des résultats de l'élection européenne en France et notamment du faible taux de participation. En 1979, les Européens ont acquis le droit de voter mais pas celui de choisir quelle sorte d'Europe ils souhaitent ni quelles politiques elle devra mener. Devant ce marché de dupes où les enjeux, par ailleurs mis en valeur par les médias, restent ceux de la politique nationale, on peut comprendre que les électeurs restent chez eux. Pourtant, au travers de cette campagne on voit se dessiner, en France aussi, un large consensus pour l'Union européenne. Hormis l'extrême-droite avec le Front National dont il n'y a rien à attendre et le parti communiste qui reste le plus rétrograde d'Europe, aucun parti ne met en doute la nécessité de construire une Europe politique démocratique.

Nous n'avons jamais été si près du but. Il faut aujourd'hui qu'en France une force politique émerge, indépendante des partis politiques et qui, s'appuyant sur une opinion publique largement favorable à un gouvernement européen responsable devant le Parlement européen, demande des comptes aux parlementaires européens sur leur action, leurs projets, et fasse pression sur les élus nationaux pour obtenir comme en Italie aujourd'hui et demain en Belgique, qu'au travers d'une consultation populaire mandat soit donné au Parlement européen de rédiger la constitution de l'Union européenne.

Jean-Luc PREVEL

Mangé par les requins

de Altiero Spinelli

Nous reproduisons ci-contre de larges extraits du discours qu'Altiero Spinelli a prononcé devant le Parlement européen le 16 janvier 1986 soit durant le débat sur l'évaluation de l'Acte unique.

Spinelli constate amèrement que ses prévisions sur le rôle néfaste des diplomaties nationales se sont avérées exactes.

Profondément convaincu que la force de l'idée fédéraliste réside dans sa capacité de resurgir, plus forte, après chaque défaite, Spinelli invite le Parlement européen à ne pas se résigner et à ne pas renoncer, mais à se préparer à "sortir une fois de plus en haute mer" pour reprendre avec de nouveaux moyens le chemin vers l'Union européenne.

L'Acte Unique parle de l'instauration du marché unique, de la compétence monétaire, de la cohésion, de la politique régionale, de la recherche, du développement technologique, de l'écologie, de la politique sociale, de la coopération politique. Ce n'est pas la définition, toujours très approximative, de ces politiques qui est importante et décisive mais bien la définition - cette fois précise - des institutions et des instruments nécessaires pour mettre ces politiques en œuvre.

Structure oligarchique et bureaucratique

Or, nous devons constater en premier lieu que le Conseil a conservé intact son monopole dans le domaine

des décisions législatives; c'est à dire qu'il a maintenu intacte la structure non pas démocratique mais oligarchique et bureaucratique de la législation communautaire.

Ce qui a été soustrait à la compétence des parlements nationaux continue de rester entre les mains, non du Parlement européen mais de quelques hauts fonctionnaires nationaux et de quelques ministres qui se soustraient, en fait, à toute directive et à tout contrôle politique.

Usurpation de pouvoirs

En deuxième lieu, l'Acte Unique légalise l'usurpation de la part du Conseil de pouvoirs exécutifs européens qui devraient être ceux de la Commission. Il établit en effet que le Conseil a le droit de retirer à la Commission et d'assumer lui-même certains pouvoirs exécutifs, qu'il ne saurait ensuite de toute façon exercer, et que sera renforcée la méthode des comités consultatifs, que notre Parlement continue de condamner systématiquement, puisque grâce à eux, des comités de fonctionnaires nationaux, souvent de second ordre, pourront toujours opposer leur veto aux décisions exécutives de la Commission et confier au Conseil le soin de décider.

Effets paralysants du Conseil

En troisième lieu, le Conseil conserve le vote à l'unanimité, malgré ses effets paralysants pour les décisions les plus importantes. Il est tout à fait exact que dans sept ou huit instances, il passe du vote à l'unanimité au vote à la majorité mais il maintient le pactum sceleris du compromis de Luxembourg, grâce auquel chaque Etat a le droit d'invoquer l'intérêt na-

tional pour qu'il y soit fait exception et obtenir alors que le vote n'ait pas lieu tant que l'on n'a pas obtenu l'unanimité.

Par conséquent, hormis certains cas d'importance secondaire, le vote à l'unanimité continuera, avec ses effets paralysants, à être la règle de vie de la Communauté.

La magnanimité du Conseil

Le présidence néerlandaise s'évertue à mettre à l'ordre du jour du Conseil la réforme, contenue dans le règlement, du compromis de Luxembourg. Toutefois, cela n'engage ni le Conseil ni la Conférence. Au contraire quelques chefs d'Etat ont déjà déclaré solennellement que le compromis de Luxembourg reste à l'abris de tout ce qui est écrit dans l'acte et qu'il ne faut pas y toucher! En quatrième lieu, le Conseil attribue au Parlement dans les sept ou huit instances pour lesquelles il a été décidé que le vote ne serait plus à l'unanimité - et seulement dans ces cas - contrairement à ce qui a été affirmé, si j'ai bien compris, par le Président du Conseil qui disait que dans tous les cas où le vote à l'unanimité n'est pas prévu il y aurait cette modification, le Conseil a donc donné au Parlement le droit d'être consulté deux fois et non pas une seule fois et de savoir que ses demandes ne seront reçues qu'à l'unanimité, ce que le Conseil peut déjà faire maintenant puisqu'il peut modifier à l'unanimité comme il le veut le texte qu'il a devant lui. Le Conseil prétendrait presque que nous devrions le remercier pour sa magnanimité.

En cinquième lieu, rien n'a été fixé

DES LETTRES :

Qui a dit :

« Tout étranger qui, domicilié en France depuis une année, y vit de son travail ou acquiert une propriété, ou épouse une Française, ou adopte un enfant, ou nourrit un vieillard (...) est admis à l'exercice des droits du citoyen français... »

C'est l'article 4 de la Constitution du 24 juin 1793.

pour adopter une politique monétaire commune, sans laquelle il est simplement ridicule de parler de marché unique et libre des capitaux.

En sixième lieu, il n'y a pas eu d'innovation - la chose n'a même pas été évoquée - en matière de réformes des finances de la Communauté. Et pourtant, le système financier de la Communauté est manifestement très mauvais, parce qu'il a provoqué tous les ans des crises institutionnelles et parce qu'il limite de manière draconienne les recettes de la Communauté en asphyxiant, par manque de moyens, les politiques sociales, régionale, de recherche scientifique, lesquelles ont toutes besoin des deniers de la Communauté et qui devraient être développées, si l'on s'en tient aux déclarations figurant dans l'Acte Unique.

Une mauvaise plaisanterie

Enfin, c'est une mauvaise plaisanterie d'avoir mis dans un Acte Unique des articles concernant la coopération et la réforme de la Communauté étant donné qu'il n'y a rien de neuf en matière de coopération politique extérieure commune et parce que aucun lien ou rapport n'a été établi entre coopération et Communauté, pour ouvrir la possibilité d'un passage progressif de la coopération intergouvernementale actuelle, fragile, aléatoire et peu significative, à une construction et à une action communes véritables en matière de politique extérieure.

Telles sont, en résumé, les raisons pour lesquelles la Commission institutionnelle vous propose d'approuver une résolution qui confirme le jugement contenu dans la résolution du 11 décembre dernier, laquelle, textuellement, considère que "les résultats du Conseil européen de Luxembourg ne sont pas satisfaisants

dans leur ensemble et ne peut accepter les modifications proposées en leur état actuel".

L'Acte Unique a en effet traduit en articles les décisions de décembre mais n'introduit aucun élément nouveau. Il n'y a donc pas de raison de modifier ce jugement. Le projet de résolution ne se limite pourtant pas à ces critiques et à ce jugement. En le votant, le Parlement affirmera que le thème de l'Union reste ouvert parce qu'il n'est pas résolu et il s'engagera à élaborer une stratégie afin de la proposer à l'ordre du jour de nos peuples. La commission institutionnelle demande par conséquent à être mandatée pour préparer cette stratégie et la soumettre à votre jugement.

Vieux pêcheur

Chers Collègues, lorsque nous avons voté le projet de traité concernant l'Union, je vous ai rappelé la fable hemingwaynienne du vieux pêcheur qui capture le plus gros poisson de sa vie, le voit dévorer par des requins et rentre au port uniquement avec l'arrête du poisson. Nous aussi, nous sommes désormais arrivés au port et à nous aussi il ne reste que l'arrête du gros poisson. Le Parlement ne doit pas pour cette raison se résigner ni renoncer. Nous devons nous préparer à sortir une fois encore et très vite en haute mer, après avoir mis tout en oeuvre pour capturer le poisson et le protéger des requins.

Tiré de
« Les nouvelles radicales »
juillet 1989

Les Parlements nationaux se rapprochent du Parlement européen.

RÉUNIS à Madrid, les 19 et 20 mai, les Présidents des Parlements des douze Etats membres ont décidé de développer leurs relations avec le Parlement européen : « les Parlements nationaux prendront toutes les dispositions pour favoriser la participation des représentants de leur pays aux travaux des orga-

nes spécialisés du Parlement européen ». Chaque année, ils se rencontreront pour débattre de sujets européens. Le Président de l'Assemblée Nationale française, Laurent FA-BIUS, a proposé qu'à l'occasion de la présidence française, une première rencontre ait lieu à Paris, au cours du second semestre de 1989.

SOMMAIRE

Editorial	p. 1
Mangé par les requins	p. 2
Les parlements nationaux se rapprochent du Parlement Européen	p. 3
Les Belges au bord du référendum	p. 4
Pourquoi l'Europe ?	p. 5
Eurobaromètre	p. 6
Foire de Lyon	p. 7
La Paix et le rôle de la Loi dans les relations internationales	p. 8

FEDECHOSES POUR LE FÉDÉRALISME
PRESSE FÉDÉRALISTE
26, rue Sala - 69002 LYON

Directeur de la publication J.L. PREVEL

Imprimerie BRESSAUD
route du Millénaire / CD 127 / 69230 Saint Genis Laval

Commission paritaire 56256



LES BELGES AU BORD DU REFERENDUM

Seul le peuple italien a pu être interrogé, parallèlement aux élections européennes, sur la question des pouvoirs constitutants à donner au Parlement européen. Cependant en Belgique également les fédéralistes, leur effort étant soutenu par un puissant intergroupe pour l'Union européenne au sein du Parlement, ont mené une lutte exemplaire et quasi-victo-

rieuse pour le mandat constituant. Cette question a animé toute la campagne électorale et malgré des contretemps de nature constitutionnelle un référendum sera probablement organisé dans les prochains mois. Nous reprenons ci-contre un article de Libération sur l'action de nos amis belges.

Le sénateur écologiste Ludo Dierickx a proposé un référendum pour renforcer les pouvoirs du parlement de Strasbourg. La question a animé la campagne électorale, pour finir dans les sables.

Les hommes politiques belges sont des constitutionnalistes hors-pair. Depuis toujours, ils sont habitués à régler au millimètre près de savants équilibres flamands-francophones dans toutes les institutions du Royaume. Les négociations pour la réforme de l'Etat ont par exemple mobilisé durant ces dernières années tous les juristes du pays, pour que la Belgique devienne, depuis le 1^{er} janvier dernier, un Etat fédéral. Les parlementaires n'en sont pas peu fiers. Ce débat permanent sur « l'organisation de la démocratie », qui fait les délices de la politique belge, ne pouvait que rebondir à l'occasion des européennes. Paradoxe, ce sont les écologistes qui ont tiré les premiers. Avec cette question : comment renforcer les pouvoirs du Parlement européen ?

Le sénateur Ludo Dierickx, membre du parti vert flamand Agalev, a ainsi

lancé un thème qui a monopolisé pendant des semaines la campagne électorale européenne en Belgique. « Pour quoi, à l'occasion du 18 juin, ne pas faire un référendum consultatif sur les pouvoirs de l'Assemblée des Douze ? », propose-t-il. Le texte est bref : « Etes-vous d'avis que le Parlement européen doit recevoir au plus vite le mandat de rédiger un projet de Constitution pour la Communauté européenne, projet qui devra être approuvé ensuite par le Parlement des Etats-membres ? ». Répondre par « oui » ou par « non ».

Premier écologiste belge à être élu parlementaire dès 1981, Ludo Dierickx reconnaît, dans un sourire, que l'union politique européenne l'intéresse « au moins autant que le trou dans la couche d'ozone ». Lecteur assidu de Montesquieu et de Rousseau, analyste pointilleux des textes constitutionnels, cet ancien directeur des hôpitaux enrage « contre ce Parlement qui n'est qu'un

parloir. Le référendum est le moyen de donner un signal clair pour plus de démocratie et plus de transparence dans la technocratie européenne. On ne peut accepter que 12 bonshommes réunis à huis clos décident pour 320 millions d'habitants ».

Le sénateur Dierickx n'est pas seul. En juin 1988, 260 eurodéputés signaient une motion demandant aux Etats de favoriser des référendums portant sur les pouvoirs du Parlement. Une procédure déjà en vigueur en Italie où les électeurs répondront le 18 juin à une question identique à celle posée par Ludo Dierickx. La majorité des parlementaires belges est aussi du même avis : renforçons ce Parlement-croupion. « A nous, élus au suffrage universel, de décider », affirme Raymonde Dury, tête de liste socialiste. « La réglementation économique par le biais des directives communautaires échappe à

tout contrôle démocratique, c'est impensable », ajoute Gérard Deprez, président et tête de liste du PSC (les sociaux-chrétiens francophones).

Mais voilà, malgré l'apparent consensus, l'euroréférendum de Dierickx s'est égaré dans le maquis procédurier. Le PS francophone, au départ hostile, change d'avis. Aussi sec, le CVP et la Volksunie flamands, d'abord favorables, tournent casaque. Après ce double retournement croisé, la partie s'achève le 24 mai : le sénat adopte la proposition et, le lendemain, la chambre décrète la procédure d'urgence pour pouvoir organiser la consultation le 18 juin. Fureur du ministre de l'Intérieur, Louis Tobback (CVP) : « 91 fous ont voté un texte inapplicable », s'énervait-il. « Le Parlement peut toujours voter une loi décrétant que le soleil tourne autour de la terre, je ne pourrai pas le réaliser ».

Les opposants mettent en avant les problèmes constitutionnels et d'organisation que poserait une telle consultation. Et les arrière-pensées politiques se multiplient. Certains ne sont pas mécontents de voir les deux principaux partis au gouvernement (CVP et PS) se diviser sur la question. D'autres pensent déjà à un recensement linguistique déguisé. Sur les 24 mandats européens belges, 13 sont alloués aux Flamands, 11 aux francophones. En février dernier, les Flamands avaient déjà demandé à récupérer un siège supplémentaire, celui du Groenland qui a quitté la CEE en 1985. D'où la proposition d'Herman Van Ronpuy, président du CDP, de compléter ainsi la question de Dierickx : « Estimez-vous que la Flandre doit obtenir 15 sièges au lieu de 13 ? ». Cela était le meilleur moyen d'enterrer l'euroréférendum... Jeudi, épuisés, les parlementaires ont reporté l'examen du texte au 21 juin. Au mieux, la consultation ne se fera pas avant l'automne prochain, perdant ainsi toute sa portée symbolique.

« Au moins, nous avons eu un débat », se console Ludo Dierickx dans son bureau du Palais de la nation. Un débat complexe qui tranche avec la morosité de la campagne. « C'est morne, parce qu'il y a consensus », estime le social-chrétien Gérard Deprez, « on tient tous le même langage, il ne s'agit que d'affirmer l'intensité d'un engagement européen ». L'euroréférendum aura ainsi animé la campagne. « Il a titillé les imaginations et relancé la discussion sur le déficit démocratique de la CEE », écrit le journal *Le Soir*. Quant au grand hebdomadaire flamand *Knack*, il assure que « les Verts sont les seuls qui ont une idée claire de ce que doit être l'Europe politique ». Une phrase que le sénateur Dierickx s'empresse de lire à ses visiteurs.

● FRANÇOIS BONNET



POURQUOI L'EUROPE ?

POURQUOI L'EUROPE ?

Puisqu'une relative indifférence semble saisir nos concitoyens en matière européenne, il convient de ne pas s'endormir, mais au contraire de développer une pédagogie de l'Europe.

Nous devons informer, former et multiplier les occasions de débats. Car plus qu'un désintérêt de l'opinion publique, c'est d'une méconnaissance de la réalité des problèmes que souffre l'Europe.

Le conseil des Communes et Régions d'Europe en est conscient. Deux militants européens du Comité de Jumelage de Feyzin, membres de la délégation régionale ont mis au point des interventions, tant en milieu scolaire qu'auprès d'un public adulte.

INTERVENTIONS SCOLAIRES :

Primaire (à partir du CP) et secondaire.

S'appuyant sur des cartes, des affiches, des posters, mais aussi sur une projection de diapositives, le C.C.R.E. montre l'évolution de nos pays européens et la nécessité de la coopération pour l'installation de la paix.

Les élèves participent et sont amenés à reconnaître, parmi les pays européens, ceux qui sont membres de la Communauté Européenne. La Paix, la coopération technique, les jumelages, la nécessité de l'apprentissage des langues arriveront à préciser la notion d'identité et de culture européenne.

Les échanges Nord/Sud sont abordés par un jeu de rôle mettant les élèves en situation, par des exemples concrets et précis. Ainsi, est mis en valeur la notion d'interdépendance. Une série de diapositives illustre quelques réalisations, dans notre vie quotidienne, et la manière dont les citoyens, dans une commune, pourraient concrétiser ces relations.

CONFERENCES-DEBATS (Adultes)

Conçue pour être un lieu d'échange, cette conférence a déjà le mérite de situer un certain nombre de problèmes.

Après une approche historique de la Communauté, les conférenciers démontrent la nécessité de l'Europe, mouvement de l'histoire. Les institutions sont présentées de façon à mettre en lumière le "déficit démocratique" du Parlement européen.

Des projections de documents appuient le discours, mettant en évidence que cette construction européenne n'est pas une finalité en soi mais qu'elle doit procéder à une vision globale : relations Est/Ouest (paix et démocratie) relations Nord/Sud (plus grande justice dans les relations économiques, interdépendance). Un avenir commun ou pas d'avenir du tout.

Des questions de fond sont soulevées avec le public : déficit démocratique, mandat constituant du Parlement européen, supranationalité, rôle et pouvoir des régions et des communes.

Une vingtaine d'interventions se sont produites en milieu scolaire, démontrant la difficulté des élèves à saisir l'interdépendance de nos économies.

Quatre conférences "adultes" ont permis des échanges fructueux avec des publics parfois peu nombreux, jamais indifférents, souvent passionnés, anxieux, car mal informés des problèmes qui se passent dans nos pays.

Une belle initiative à l'actif d'un Comité de Jumelage et du CCRE qu'il convient de saluer.

Pour obtenir dans votre quartier, votre commune ces interventions auprès des scolaires ou des adultes, s'adresser à **Danier HULAS, CCRE, 26, rue Sala LYON 2e Tél. 78.37.14.75.**

NOUVEAU SONDAGE DE L'EUROBAROMETRE

Les résultats en seront publiés fin juin mais l'Agence Europe a déjà publié par avance quelques informations sur ce nouveau sondage. Nous y reviendrons le cas échéant dans nos prochains numéros mais donnons ci-après certaines des réponses aux questions les plus importantes.

Etes-vous en faveur de l'unification européenne ?

30 % des Européens répondent très favorables et 50 % plutôt favorables (sans grand changement depuis l'automne 1988). Pour l'ensemble de la Communauté seuls 8 % des sondés déclarent être très opposés (en régression au Danemark et au Royaume Uni mais en légère augmentation en République fédérale, au Luxembourg et aux Pays Bas).

Pensez-vous que votre pays ait bénéficié de son appartenance à la CEE ?

54 % des sondés répondent positivement et 28 % par la négative, les réponses négatives augmentant légèrement au Royaume Uni et au Portugal et plus fortement en RFA.

Avez-vous entendu parler du marché unique ?

75 % des personnes interrogées répondent positivement avec des pointes de 80 % (Grèce), 81 % (Portugal), 84 % (France), 86 % (Danemark) et 91 % (Luxembourg).

Pensez-vous que le grand marché soit positif pour vous ?

La réponse est positive pour 55 % des

sondés, mais seulement pour 36 % des Danois, 38 % des Luxembourgeois, 45 % des Britanniques et 46 % des Allemands. En moyenne, 29 % pensent que le grand marché ne sera pour eux ni bon ni mauvais et 8 % qu'il s'agira d'une évolution négative (22 % au Danemark, 18 % au Luxembourg et 16 % au Royaume Uni).

Personnellement, le marché unique vous donne-t-il de grandes espérances ?

La réponse est positive pour 19 % de l'ensemble de la CEE avec un maximum de 39 % en Grèce, 28 % en Italie et en Belgique, 27 % en Irlande, "un peu d'espoir" (45 % en moyenne), "un peu de crainte" (20 % en moyenne mais des pointes de 34 % au Luxembourg, 31 % au Danemark et 27 % en France), enfin "beaucoup de craintes" (5 % seulement en moyenne, mais 10 % en France et 8 % au Luxembourg et au Danemark).

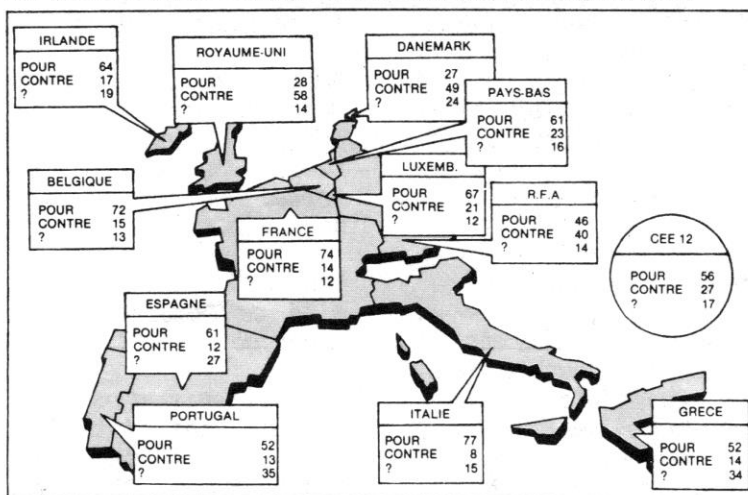
L'adoption d'une charte des droits sociaux fondamentaux serait-elle positive ?

Réponse positive pour 69 % des interrogés, y compris 65 % des Britanniques et 80 % des Italiens mais seulement pour 47 % des Danois et 57 % des Allemands.

Des règles communes devraient-elles être prévues pour la protection de l'environnement ?

Réponse positive encore pour 81 % des sondés avec un minimum de 82 % en Belgique et un maximum de 97 % en Hollande.

56 % DES EUROPEENS POUR UNE MONNAIE UNIQUE



FOIRE INTERNATIONALE DE LYON DU 8 AU 17 AVRIL 1989



Maison de l'**E**urope

RESULTAT DE L'ENQUETE
D'OPINION SUR L'EUROPE

Réalisée auprès de
3.570 participants

LE CONSEIL GÉNÉRAL DU RHÔNE LA MAISON DE L'EUROPE

AGE (ans) :	15-25	25-35	35-55	+ 55
	32,83%	20,17%	32,58%	14,43%

NATIONALITE : FRANÇAISE C.E.B. AUTRE

SEXE : MASCULIN FEMININ

59,89%	2,46%	1,85%
--------	-------	-------

NON-ACTIFS

65,57%	34,43%
--------	--------

Agriculteur Profession Libérale Cadre

1,50%	7,35%	17,30%
-------	-------	--------

Artisan Salarié secteur public Autre

4,23%	37,29%	7,26%
-------	--------	-------

commerçant Salarié secteur privé

5,51%	19,56 %
-------	---------

QUESTIONS

	Oui	Non	S.O
1 - La Communauté européenne est-elle composée de 12 pays ?	94,17	4,79	1,04
2 - Représente-t-elle plus de 300 millions d'habitants ?	86,53	9,44	4,03
3 - Trouvez-vous que les Députés européens ont suffisamment de pouvoir ?	14,20	71,74	14,06
4 - Souhaiteriez-vous un Gouvernement Fédéral Européen contrôlé par le Parlement européen ?	68,74	17,79	13,47
5 - Etes-vous seulement favorable à une :			
- politique économique et sociale commune ?	73,98	12,91	13,11
- diplomatie commune ?	60,03	15,18	24,79
- défense commune ?	66,19	12,97	20,84
6 - Aimeriez-vous utiliser une monnaie européenne : l'ECU ?	79,27	14,57	6,16
7 - Seriez-vous disposé à aller travailler librement dans l'un des pays de la Communauté ?	82,04	10,78	7,17
8 - Souhaitiez-vous que le Département du Rhône soit jumelé avec un organisme similaire européen ?	83,14	5,74	11,12
9 - La population du Département du Rhône représente-t-elle 1% de la population européenne communautaire ?	36,47	41,04	22,49
10 - Etes-vous favorable pour les élections locales-municipales, départementales, régionales - au vote des citoyens communautaires qui habitent depuis plus de 5 ans dans l'une des communes d'un pays de la Communauté européenne ?	69,10	20,64	10,25
11 - Souhaitiez-vous apprendre une langue européenne ?	89,58	7,11	3,31
12 - Iriez-vous voter lors des élections européennes du 18 juin 1989 ?	78,41	14,77	6,82

LA PAIX ET LE ROLE DE LA LOI DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

LA HAYE - 26/30 Juin 1989 - Conférence des pays non alignés.

En septembre 1988 lors de la réunion ministérielle du Mouvement des Pays non alignés à Nicosie ces pays décidèrent de réunir à La Haye en Juin 1989 une importante conférence sur le thème de "La Paix et le rôle de la loi dans les affaires internationales".

Parmi les objectifs de cette Conférence il convient entre autre de souligner la promotion et la consolidation du rôle de la loi dans les affaires internationales et en particulier pour ce qui concerne le règlement pacifique des conflits, l'organisation en 1989 par l'Assemblée Générale de l'ONU d'une "décennie de la Paix et de la Loi internationale" et l'établissement d'un programme d'actions pour ces 10 années à venir afin de préparer pour 1999 l'adoption d'une Convention renforçant la loi internationale et le rôle de la Cour internationale de Justice.

Dans ces perspectives, il est important de souligner que le secrétariat du Mouvement des pays non alignés a fait appel aux fédéralistes mondiaux de la World

Association for World Federation (WAWF) pour coordonner et populariser cette réunion tant auprès des particuliers que des Organisations Non Gouvernementales (ONG) gravitant autour de l'ONU. La WAWF doit saisir cette opportunité de diffuser ses idéaux dans de nombreux pays du tiers-monde dont à quelques exceptions près elle est souvent absente.

Les fédéralistes européens de l'UEF participeront eux aussi aux différents forums qui seront organisés à l'occasion de cette conférence pour rappeler que l'égalité entre les Etats, le respect de la loi dans les affaires internationales et la création d'un monde juste et pacifique ne peuvent être atteints par le seul caractère obligatoire des décisions de la Cour Internationale de Justice ; à long terme, une telle cour internationale ne peut pas survivre dans l'isolement. Elle doit nécessairement être liée à un pouvoir législatif qui approuve des lois et à un pouvoir politique qui en impose le respect.

Des changements plus importants sont donc nécessaires. Les fédéralistes ne doivent pas se lasser de répéter que leur but ultime est la création de la fédération mondiale même et surtout si ce point n'est pas repris dans le projet de déclaration du mouvement des pays non alignés discuté à La Haye.

ABONNEMENT

NOM Prénom

Adresse

NORMAL : 30 F.

SOUTIEN : 50 F.

MÉRITANT : 250 F.

— Chèque à l'ordre de « Presse Fédéraliste »

— C.C.P. 2490 82 P LYON.

(n° supplémentaires sur simple demande)

Ce journal vous a intéressé — SOUTENEZ-LE ! DIFFUSEZ-LE AUTOUR DE VOUS

FÉDÉCHOSES - POUR LE FÉDÉRALISME

26, rue Sala - 69002 LYON

DISPENSÉ
DE TIMBRAGE

LYON - PERRACHE
ROUTAGE 206